

Votre déclaration d'impôts? Nous nous en chargeons!

- **prix juste**
- **solution facile**
- **assistance pratique et rapide**
- **conseils personnalisés**

Devenir membre. Économiser des impôts.

L'association Steuerring e. V. (cercle des impôts) est une association active depuis 1969 dans l'aide aux contribuables. Nous nous sommes spécialisés dans l'impôt sur les revenus. Nos experts qualifiés sont près de vous, les cotisations sont équitablement échelonnées et transparentes, nos conseils sont personnalisés et complets. Constatez par vous-même - Devenez membre!

Aperçu de nos prestations

- Analyse individuelle et qualifiée de votre situation fiscale
- Établissement de votre déclaration d'impôt et détermination de votre charge fiscale prévisionnelle
- Conseil fiscal toute l'année dans les limites de la loi
- Conseil sur le choix de la classe d'imposition
- Analyse des avis d'imposition et autres avis émis par les centres des impôts et caisses familiales
- Analyse des droits à allocations familiales et demandes d'allocations familiales
- Conseil sur la fiscalité de la prévoyance vieillesse (système privé de retraite par capitalisation (Riester Rente) et épargne retraite individuelle (Rürup Rente)
- Conseil sur l'imposition des retraites, des pensions et des retraites d'entreprise (loi sur les revenus de retraite, Alterseinkünftegesetz)
- Conseil sur la fiscalité des revenus du capital, par exemple pour les attestations de non-imposition et pour l'impôt libératoire prélevé à la source
- Demande de réductions d'impôts pour prestations de services artisanales, services de proximité, dépenses de soins, etc.
- Demande d'abattements sur la carte d'impôt sur les salaires (Lohnsteuerkarte)
- Procédure de recours en cas d'avis incorrects
- Introduction d'instances devant les juridictions fiscales

Qui pouvons-nous conseiller?

En vertu du droit des associations, nous ne pouvons conseiller que les membres de l'association. En tant qu'association d'aide aux contribuables, notre compétence consultative est régie par la loi (article 4, n° 11, de la loi sur le conseil fiscal, Steuerberatungsgesetz) qui détermine les personnes que nous pouvons conseiller. Nous pouvons vous admettre comme membre si vous faites partie des catégories suivantes:

- Salariés
- Fonctionnaires
- Personnes effectuant un service civil
- Apprentis
- Pensionnés
- Retraités
- Bénéficiaires d'une pension alimentaire

Notre compétence consultative s'étend exclusivement aux revenus

- du travail salarié, y compris pensions et retraites d'entreprise,
- des retraites légales et privées, ainsi que des pensions alimentaires.

Dans ce cas, nous pouvons également vous conseiller s'agissant des:

- revenus locatifs (par exemple location d'un appartement)
- revenus du capital (par exemple intérêts et dividendes)
- autres revenus (par exemple transactions de vente privées de propriétés louées),

si ces revenus n'excèdent pas 18 000 euros ou 36 000 euros (pour les conjoints imposables collectivement). En général, il ne doit pas exister de bénéfices ou de chiffres d'affaires soumis à la TVA.

Adhésion

La qualité a certes un prix, mais nous voulons que ce prix reste abordable. C'est pourquoi la cotisation annuelle du cercle fiscal est échelonnée en fonction de vos revenus annuels bruts. Le tableau suivant vous donne l'échelonnement des contributions. S'agissant des couples imposables collectivement, les revenus annuels bruts sont additionnés, les deux conjoints devenant membres.

Classe de cotisation	Revenus annuels bruts du membre	Cotisation brute
01	jusqu'à 10.000 €	60 €
02	jusqu'à 15.000 €	75 €
03	jusqu'à 20.000 €	90 €
04	jusqu'à 25.000 €	105 €
05	jusqu'à 30.000 €	120 €
06	jusqu'à 35.000 €	135 €
07	jusqu'à 40.000 €	150 €
08	jusqu'à 45.000 €	165 €
09	jusqu'à 50.000 €	180 €
10	jusqu'à 57.500 €	200 €
11	jusqu'à 65.000 €	220 €
12	jusqu'à 75.000 €	240 €
13	jusqu'à 85.000 €	260 €
14	jusqu'à 100.000 €	280 €
15	jusqu'à 125.000 €	300 €
16	jusqu'à 150.000 €	350 €
17	jusqu'à 200.000 €	400 €
18	au-delà de 200.000 €	450 €
	Frais uniques d'adhésion	14 €

Liste de contrôle

Voici une liste des documents les plus importants que vous devriez apporter avec vous lors de votre entretien au cercle de direction.

Les documents, dont nous aurons besoin par la suite, vous seront remis lors d'un entretien personnel et peuvent être remis ultérieurement.

Informations générales

- > Une carte d'identité ou un passeport - par obligation légale, ils doivent être présentés pour identification et copiés lors du premier entretien.
- > Numéro fiscal, numéro d'identification fiscal
- > Déclaration d'impôts sur le revenu de l'année précédente / Évaluation des paiements anticipés
- > le cas échéant les relevés de compte de l'année concernée

Justificatifs de revenus

- > Relevé(s) électronique(s) d'impôt sur le revenu
- > Attestations sur le montant des
 - > allocations chômage versées
 - > Allocations maladie, allocations de maternité, allocations familiales
 - > Indemnité transitoire
 - > Fonds pour défaut d'insolvabilité (de l'Agence pour l'emploi - Agentur für Arbeit)
- > Indemnités de licenciement, convention d'indemnisations / Accord de résiliation
- > Avis de pension / Avis de modification de pension / Avis de souscription de pension
- > Contrat notarié avec pension à prix d'achat convenu
- > Revenus locatifs, contrat de location, preuve de la réception du paiement
- > Certificats fiscaux et comptes de résultats sur les intérêts et autres revenus du capital
- > Part des intérêts pour les créances non productives d'intérêts
- > Pensions alimentaires reçues en cas de fractionnement réel (Annexe U)
- > Prestations perçues dans le cadre de l'ajustement des péréquations des pensions des deux époux

Dépenses liées au travail salarié

- > Justificatifs de frais de déplacement, relevés kilométriques > Cotisations aux associations professionnelles (syndicats)
- > Reçus / Factures pour les équipements de travail
- > Reçus / Factures pour les vêtements de travail typiques
- > Dépenses pour un bureau > Frais de déplacement (attestation de l'employeur, remboursements)
- > Dépenses pour une formation professionnelle, par ex. pour devenir maître artisan ou spécialiste, frais d'études pour une formation initiale existante
- > Frais de candidature
- > Frais de déménagement pour raisons professionnelles
- > Double ménage (contrat de location d'une résidence secondaire et justificatif de paiement)
- > Frais de conseil fiscal, par ex. contribution des associations d'aide à l'impôt sur les salaires

Frais de publicité pour la location d'un bien d'habitation

- > Intérêts sur prêts, part des intérêts des créances non productives d'intérêts
- > Frais d'entretien
- > Impôts fonciers, taxes sur l'eau, les eaux usées, l'électricité, frais de collecte des ordures, frais d'exploitation du système de chauffage - tels que l'entretien, le carburant, les frais accessoires (pour le syndicat de copropriété)
- > Facturation des charges avec le locataire

Suite à la page suivante

Enfants

- > Numéro d'identification fiscal
- > Frais de garde d'enfant (contrat, facture, preuve de paiement)
- > Contrat de formation / Certificat d'études / Certificat scolaire
- > Certificat(s) électronique(s) d'impôt sur le salaire de l'enfant
- > Notification d'une demi-pension d'orphelin
- > Notifications de la suppression des allocations familiales
- > Frais de scolarité payés pour les écoles bénéficiaires
- > Cotisations d'assurance maladie et de soins pour les enfants assurés à titre privé

Autres dépenses

- > Dépenses de pension, telles que l'assurance maladie et les soins de longue durée, l'assurance invalidité et l'assurance invalidité professionnelle, l'assurance accidents et l'assurance responsabilité civile (véhicules automobiles), l'assurance vie et le fonds de pension
- > Certificats pour la prévoyance vieillesse privée (pension Riester) et l'assurance de rente viagère privée (pension Rürup ou pension de base)
- > Dons / Subventions
- > Coûts de la propre formation professionnelle (certificat de participation, facture des frais de participation)
- > Paiements de la pension alimentaire en cas de fractionnement réel
- > Paiements dans le cadre de l'adaptation des droits à la pension
- > Numéro d'identification fiscale de la personne soutenue ou bénéficiaire

Frais exceptionnels

- > Frais médicaux, tels que les médicaments, les frais médicaux à la charge de l'assuré, les lunettes, le règlement avec l'assurance maladie et la caisse d'allocation, les frais de déplacement
- > Frais d'entretien
- > Frais funéraires, justificatif des biens du défunt
- > Frais de cure (certificat médical des autorités de santé publique avant le début de la cure)
- > Frais pour un praticien de santé
- > Pension alimentaire pour les proches (preuve des paiements, preuve des revenus propres, des revenus et de la fortune de la personne soutenue, numéro d'identification fiscale)
- > Carte d'identité pour les personnes handicapées
- > Preuve du niveau ou du degré de soins

Autres documents qui méritent d'être pris en compte

- > Services d'artisans, par ex. ramoneur, électricien, monteur de fenêtres (facture et preuve de paiement requises)
- > Services liés au ménage, par ex. le jardinage, l'aide-ménagère, les soins infirmiers, les frais de transport pour les déménagements privés (facture et preuve de paiement requises)
- > Règlement des frais de service de la gestion immobilière / du bailleur
- > Certificat de l'institut d'investissement sur la transmission électronique des services de formation de capital
- > Demande d'aide au logement

La preuve de paiement s'entend toujours comme une confirmation de réservation de la banque ou un extrait de compte bancaire.